



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°59-CC/2014/CCDS
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE CONTENEURS A ORDURES MENAGERES ET DE BORNES
D'APPORT VOLONTAIRE, ENTRETIEN ET MAINTENANCE**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 59-CC/2014/CCDS
TRANSMISE AU CONTROLE DE LEGALITE LE 18 JUILLET 2014**

Séance du 16 juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le seize juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Emilie CLET-VENTURA, Vanessa BOIS-BLANC, Edgard CHOCHO, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Jacquy PIERRE-MARIE, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Annie ROBINSON, Céline ZULEMARO, Isabelle NIVEAU, Françoise FREDOC, Sylvio BOCAGE.

Absents excusés ayant donné procuration :

Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Didier BRIOLIN

Absents excusés:

Absents non excusés:

Enrico WILLIAM, Claudine CAILLOT, France CLET-COURAT, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Claude MADELEINE, Jean-Marie TORVIC, Annick LEVEILLE, Myriam MARIN, Daniel MANGAL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Justine SAIBOU, Line LETARD, Yamilé GUILLY, Eddy GABRIEL

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code des Marchés Publics ;
VU les statuts de la Communauté de Communes Des Savanes ;
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'Offres du 03 juillet 2014.
VU l'avis favorable du Bureau le 03 juillet 2014,

Entendu le rapport de François RINGUET, Président,

Après avoir délibéré,

Article 1 : **DONNE ACTE** de son rapport à Monsieur le Président,

Article 2 : **APPROUVE** l'attribution du marché comme suit :

- **LOT 1 :** pour un montant de six cent quatorze mille neuf cent cinquante euros et quarante huit centimes (614 950,48 €) au groupement d'entreprises GUYANET SAS/CITEC ENVIRONNEMENT
- **LOT 2 :** pour un montant de cent trois mille huit cents euros (103 800,00 €) à la société PLASTIC OMNIUM

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférant.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents : 18
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 16 juillet 2014
Pour extrait et certifié conforme


Le Président,

François RINGUET

